

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 11 DECEMBRE 2023

Membres présents : Mmes Valérie DEPPE, Martine GIRARD, Régine GUE ; Mrs Bernard SELLIER, Sylvain DESBROSSES, Maxime BONO, Pierre Julien CURNIL.

Pouvoirs : -Ludovic BENINI donne pouvoir à Bernard SELLIER
- Michel HENRY- MERSENNE donne pouvoir à Valérie DEPPE

Membres absents : Nina EYMARD, Lydie LATIN

Membre invitée : Mme Caroline SOREZ (Association CO-DYTER)

Secrétaire de séance : Régine GUE

Ouverture de séance à : 18h 15

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 2 octobre 2023.

1) ABC atlas de la biodiversité

En 2023 la commission extra – municipale de l'atlas sur la biodiversité a inventoriée des espèces de chiroptères, des papillons, des haies, des arbres remarquables. Elle a aussi travaillé sur un programme d'actions en faveur de l'environnement à savoir : la création d'une ou plusieurs mares, d'un verger, des constructions de haies et éventuellement d'un rucher école

Pour le verger, une habitante a pris contact avec l'entreprise Pépin'hier de Die.

Mme Caroline SOREZ de l'association CO-DYTER (Co –Dynamiser les Territoires) est le premier projet associatif d'animation du territoire et d'expérimentation reconnu « Territoires Engagé pour la Nature » par les acteurs publics de l'eau et la biodiversité ; donne quelques pistes afin de solliciter le SMRD (Syndicat Mixte Rivière Drôme), l'Agence de l'eau pour faire émerger le projet « mare ».

Pour les haies, elle nous conseille de contacter l'organisme Bio Vallée et Ecologie au Quotidien. Le Conseil entend engager la dotation reçu pour l'application d'un programme sur la protection des batraciens (dont le sonneur à ventre jaune), pour la totalité du montant estimé pour ce projet à 2500 / 3000 euros.

L'association CO-DYTER à laquelle adhère la commune, souhaite solliciter les différentes communes qui la composent à une partie de la dotation reçue au titre de la biodiversité versée par l'état, et qui s'éleve à 3000€ pour la commune.

Délibération sur la décision de ne pas donner de participation à l'association Co – Dyter est voté à l'unanimité. (9 voix)

2) Plan Communal de Sauvegarde, PCS

L'état et les groupements d'assurances ont demandés aux communes de mettre en place des plans avec des références multiples pour aider les services de secours dans la lutte contre les incendies, les tempêtes, les inondations et les fortes chutes de neige. Ces plans prennent en compte plusieurs paramètres, exemple : les routes à déneiger pour le risque neige ; les routes à couper en bordure de cours d'eau pour les inondations ; les pylônes et les transformateurs électriques pour les risques incendies, ect

Sur ces quatre thèmes d'autres marqueurs communs sont à identifier pour les secours, les brigades gendarmerie comme : les personnes vulnérables, les lieux de rassemblement des personnes, le lieu de décision pour les services de secours dans le but de gagner du temps et surtout l'efficacité pour sauver des vies. Le PCS est un document de prévention indispensable pour se prémunir des risques, il demeure souple et évolutif.

Délibération sur l'adoption du Plan Communal de Sauvegarde est voté à l'unanimité. (9 voix)

3) Délibération portant sur une prise en charge des dépenses d'investissement.

La commune ne peut s'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Le Conseil municipal décide l'autorisation de mandater les dépenses d'investissements 2024 dans la limite des crédits qui s'élèvent à 37 428 euros et ce avant le vote des BP 2024/M14.

La délibération portant sur une prise en charge des dépenses d'investissement est votée à l'unanimité. (9 voix)

4) Délibération sur une demande de raccordement à l'assainissement

Suite à une demande raccordement à l'assainissement rue du Meyrier au centre du village, le conseil retient le devis de l'entreprise Cyril Vieux pour ces travaux qui s'élèvent à 5650 euros Ces travaux permettront un raccordement des eaux pluviales dans cette cour, également.

La délibération sur la demande de raccordement à l'assainissement est votée à l'unanimité. (9 voix).

5) Décision modificative N°2 portant sur une augmentation des crédits au compte 2046 sur les matériels de déneigement

Il s'agit de transférer 400 euros du compte 10226 dotations fonds divers réserve, subventions en équipement versée au compte 2046 car il n'y a pas assez de crédits au 2046 pour payer la CCD pour l'acquisition du matériel de déneigement.

Délibération votée à l'unanimité. (9 voix)

6) Décision modificative N° 1 sur les travaux en régie

Cette délibération propose de transférer les sommes de 3 796.06€ de la section fonctionnement à l'investissement dans le cadre des travaux en régie mairie et assainissement

Délibération votée est votée à l'unanimité. (9 voix)

7) Demande du collège Diois à la commune de participer aux sorties ski pour deux élèves de 6^{ème} à hauteur de 80€ (40 euros par élèves) .
Budget à prévoir en 2024.

Délibération votée à l'unanimité (9 voix)

8) Questions diverses

- Ventes de coupes de bois, report d'une coupe en 2024 : il s'agit de la parcelle N° 11 dont la vente sera valorisée en bois façonnée par les services de l'ONF
- En 2024, nouveau contrat avec l'ONF pour la gestion de la ;propriété forestière.
- nouveau contrat avec le locataire de la chasse dans la forêt de Marignac sur le plateau du Vercors
- Les travaux de mise aux normes électriques dans le temple et l'église sont terminés
- Visite de Mme la sous-préfète, mardi 19 décembre 2023.
- Projet d'acquisition de terrains d'un particulier, longeant une route communale : route de la Scie, afin de régulariser cette situation ancienne.
- Pierre Julien Cournil démissionne de son poste de suppléant au parc du Vercors, ses obligations professionnelles en sont incompatibles.
- Afin de répondre à des obligations de débroussaillage autour des habitations, Pierre Julien informe que David Toussaint peut intervenir chez les particuliers qui en feront la demande.
- Sur la commune, la fibre devrait être commercialisable en mars 2024.

La séance est levée à 20h.